

Vivre

à Saint-Just-le-Martel

Bulletin municipal - Février 2024

Nouveaux services pour les Martellois

Page 8 - 9

Dossier : Restaurant scolaire

Pages 12 - 13

Agenda

Page 27



AB-Energies
Chauffage | Climatisation | Electricité
Energies renouvelables



Aurélien Buxereau
abenergies.contact@gmail.com

06 24 15 97 25

8 lotissement du Chateau
87400 LA GENEYTOUSE



SANT'CHAUFFAGE
Jérôme BOYER

DEPANNAGE-ENTRETIEN SANITAIRE ET CHAUFFAGES

07-82-35-71-76
boyerjerome8093@neuf.fr



AURELIE COIFFURE
MIXTE

Place WOLINSKI
87590 St Just le Martel

05.55.09.20.37

David Dubreuil
CONSEILLER IMMOBILIER à St Just Le Martel



Votre conseiller immobilier de proximité
Contactez moi

06.64.57.15.33
david@dubreuil.alalucarne.com
www.ddubreuil.alalucarne.com
A la lucarne réseau Immobilier
Siret: 89507237900012

CONCOURS PHOTO

Votre photo en couverture du prochain bulletin!



Vue depuis votre fenêtre, au détour d'une balade, bâtiment...
Proposez un regard sur la commune!

ENVOYEZ VOS PHOTOS
FORMAT PORTRAIT À
communication@saintjustlemartel.fr

Sommaire

Vie Municipale p 4



Dossier : Restaurant scolaire p 12



Vie Associative p 14



Au fil des jours p 22



A votre service p 25



Agenda p 27

Tribune libre p 31

Dépot légal : février 2024
Directeur de la publication : Joël Garestier
Crédits photo : Mairie, élus et associations
Conception : APCL services
Impression : GDS Imprimeurs



Le Mot du Maire



Chèr(es) Martellois(es),

Nous sommes maintenant à mi-mandat et beaucoup d'événements imprévus se sont déroulés depuis notre élection en 2020.

Tout d'abord la crise sanitaire, qui a considérablement impacté notre vie personnelle et notre vie municipale.

La guerre en Ukraine, en Europe si près de nous, ses conséquences humaines et économiques, l'inflation et plus particulièrement en matières énergétiques pour les communes et maintenant le conflit israélo-palestinien.

Cependant nous avons réalisé une bonne partie de notre programme, et parfois plus. Un bilan sera réalisé dans le bulletin de juillet 2024.

Le dernier bulletin municipal vous a détaillé les raisons qui nous ont obligé à augmenter sensiblement l'impôt foncier, c'est maintenant le seul impôt dont disposent les communes après la suppression de la taxe d'habitation.

A l'État d'annoncer la baisse des impôts (taxe d'habitation), aux collectivités d'annoncer la hausse (taxe foncière).

Faut-il que seuls les propriétaires participent au financement des communes ?

Nous entamons une nouvelle année, notre dynamisme est toujours intact et plusieurs projets seront menés ou étudiés en 2024.

Dans le cadre du PNRU (Programme National de Rénovation Urbaine), la commune de Saint-Just-le-Martel a été une des premières communes retenues par Limoges Métropole pour une « Etude Centre-Bourg », en incluant le départ maintenant décidé de l'usine Beyrand et le risque d'une friche industrielle en plein centre-bourg.

L'étude est en cours, des enquêtes ont été menées auprès des commerçants et de la population. Les conclusions et pistes d'action seront données au cours de cette année 2024. Nous avons également passé une convention tripartite avec l'EPFNA (Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine) et Limoges Métropole pour mettre en place des actions et rechercher des solutions pour différents projets :

- Réfection de la voirie de la rue de la mairie Gérard Vandembroucke par la Communauté Urbaine Limoges Métropole et de la rue du 11 novembre en coordination avec le département.

Ce projet pourrait être remis à 2025 si les fouilles archéologiques prévues l'imposaient ;

- Installation de l'épicerie API en libre-service ouverte 7j/7 en février ;
- Projet de création d'une crèche privée pouvant accueillir 10 à 12 enfants pour une ouverture début 2025 ;
- Installation d'un self au restaurant scolaire avec une réflexion plus globale sur le bâtiment en matière énergétique ;
- Étude et début des travaux pour l'extension de la maison de santé : le cabinet d'architecture a été choisi et le travail est en cours., les utilisateurs seront très prochainement consultés ;
- Étude opérationnelle en cours de réalisation par le cabinet d'architecture retenu pour des travaux de rénovation énergétique pour notre école maternelle ;
- Afin de tendre à produire une partie de sa consommation énergétique par le photovoltaïque (25 à 30%), la commune a fait réaliser une étude de faisabilité et lancé une étude opérationnelle. Les travaux pourraient être menés dans le courant du deuxième semestre 2024.
- Réflexion également à la mise en place d'un réseau de chaleur (éventuellement par géothermie) pour l'école maternelle, le restaurant scolaire et les vestiaires du stade.
- Lancement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sur les communes de Limoges Métropole, travail important sur plusieurs années avec un objectif imposé de diminuer très sensiblement l'artificialisation des sols et donc des superficies constructibles et une limitation de la surface des parcelles.

Bien entendu, tout cela ne pourra être mené que si nous obtenons de l'État et du département les subventions indispensables.

Par ailleurs, un recensement général de la population est mené jusqu'à la fin du mois de février.

En ce début d'année, je tiens à présenter mes meilleurs vœux à ceux que je n'ai pas pu voir. Que cette nouvelle année vous apporte joie et bonheur ainsi que la réalisation de vos rêves.

Joël Garestier,
Maire de Saint-Just-le-Martel

Vie Municipale



PETITE ENFANCE

■ Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE a été fermé temporairement depuis le mois d'août 2024 pour les raisons suivantes :

- la baisse du nombre d'assistantes maternelles exerçant dans la commune ;
- le départ de la personne en charge du service ;
- les problèmes de déperdition énergétique du bâtiment dédié à cette activité.

La municipalité, après de nombreuses consultations, a opté pour une mutualisation de ce service avec le Relais Petite Enfance de Saint-Priest-Taurion, commune voisine avec laquelle nous collaborons déjà pour le centre de loisirs en accueillant les jeunes houliérois.



Une visite du lieu d'accueil a eu lieu en octobre avec les assistantes maternelles martelloises. Cette collaboration prend effet dès ce début d'année 2024.

■ Micro-crèche

Le manque de mode de garde sur notre commune commune constaté dans le cadre d'un diagnostic de la Caisse d'Allocations Familiales, nous mène, avec l'aide des organismes en charge de la petite enfance et notamment la Caisse d'Allocations Familiales, à rechercher toutes les possibilités pour que les parents puissent trouver des solutions de garde d'enfants près de leur domicile. Un projet de micro-crèche privé proche des écoles est en cours et devrait voir le jour début 2025 avec l'accueil de 10 à 12 enfants.

■ Rentrée scolaire 2023-2024

La rentrée scolaire a eu lieu le 4 septembre dans notre nouvelle école. Des travaux restaient à effectuer, mais ne perturbent pas l'accueil des enfants :

- Plantations : les précipitations importantes ont repoussé certains travaux ;
- Les toiles d'ombrages ont été posées courant octobre ;
- Les pluies incessantes nous ont aussi obligé à réaliser des travaux d'assainissement sur les trottoirs devant l'école afin d'éviter un cumul d'eau excessif ;

- Le chemin d'accès à l'entrée de la maternelle a été réaménagé ;
- La pose d'un nouveau jeu dans la cour de la maternelle est repoussée car le terrain, gorgé d'eau, ne permet pas le passage des engins ;

Les pluies de cet automne ont provoqué des inondations qui ont touché l'école maternelle, Nous tenons à remercier les enseignantes et les agents pour leurs réactivité (accueil des enfants, nettoyage des classes etc.)

Des travaux ont été réalisés pour éviter de nouveaux désagréments.



L'accueil périscolaire a également pu faire l'objet de quelques changements :

La garderie des 3-5 ans se fait dorénavant dans l'enceinte de l'école élémentaire, celle des 6-12 ans à l'espace Loup.

De nombreuses activités sont mises en place au quotidien par l'équipe d'animation, il est possible de consulter le projet pédagogique de cette structure agréée Jeunesse et Sport.

Toutes les actions de la petite enfance sont encadrées et financées en partie par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et les locaux contrôlés par le service PMI (Protection Maternelle et Infantile).



■ Tarifs de la garderie

De nouveaux tarifs tenant compte du contexte actuel ont été votés :

- **3€10 pour une 1/2 journée de garderie**
- **4€ 30 pour une journée complète de garderie**
- **11 € 85 pour une 1/2 journée de Centre de Loisirs avec repas**
- **14€10 pour une journée complète de Centre de Loisirs**
- **18€ pour une 1/2 journée de Centre de Loisirs avec repas (tarif des extérieurs)**
- **22€ pour une journée complète de Centre de Loisirs (tarif des extérieurs)**
- **3€ 30 par repas**

En début d'année une collaboration entre enseignants, service périscolaire, service restauration, mairie et parents a permis la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

La municipalité tient à remercier tous les agents pour la célérité de leur travail et leur volonté d'avancer dans la concertation.

■ La Convention Territoriale Globale (CTG)

La municipalité a entamé la construction d'un plan de Convention Territoriale Globale.

Cette convention est une démarche portée par Limoges Métropole pour construire un projet social sur le territoire. Elle consiste en un partenariat entre la CAF et la collectivité locale, signé sur 5 ans.

Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST EN COURS SUR LA COMMUNE

Vos agents recenseurs Mme Fabienne Brouillaud, M. Julien Coignac, M. Guillaume Juge et M. Tom Froidefond sont vos interlocuteurs et sont munis d'une carte délivrée par l'INSEE.

Vous avez le choix de compléter un document papier ou bien un questionnaire en ligne. Il vous est possible de vous faire accompagner pour cela à la Maison des Martellois.

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les données récoltées sont essentielles. Elles permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour plus d'informations sur le recensement :
www.le-recensement-et-moi.fr

MAISON DES MARTELLOIS

■ La Maison France Services

Permanences

● Juriste du Centre Départemental de l'Accès au Droit, le dernier vendredi de chaque mois (matin ou après-midi selon les mois, contacter pour tout renseignement ou prise de rendez-vous la Maison des Martellois au 05 55 58 88 71). Au cours de ses permanences, elle vous informera sur vos droits et obligations, même en dehors d'une procédure judiciaire, vous permettra de bénéficier des moyens de les faire valoir ou de les exécuter en vous orientant, si besoin, vers les bons interlocuteurs.

● Mission Locale, le 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. La prise de rendez-vous et la demande de renseignements se font auprès de Mme Michèle Barriere, Conseillère en insertion professionnelle au 05 55 10 01 00.

France Rénov'

L'opérateur **France Rénov'** a fait son entrée en novembre dernier dans le bouquet de services France Services et permet ainsi aux conseillers d'accompagner les usagers dans les aspects administratifs des démarches de demande d'aides au financement de travaux de rénovation énergétique (Ma Prime Rénov').

Tous les projets doivent d'abord faire l'objet d'un rendez-vous téléphonique ou physique avec le Guichet Habitat Energie de Limoges Métropole qui vous conseillera sur l'aspect technique ainsi que sur l'éligibilité de votre projet, à quelles aides, selon votre situation individuelle.

Contactez le Guichet Habitat Energie au 0 800 003 625 (numéro vert gratuit).

La Maison France Services pourra ensuite si besoin vous aider à créer un compte Ma Prime Rénov' et à scanner les pièces justificatives nécessaires.

Un projet de permanences et d'ateliers thématiques par le Guichet Habitat Energie à Saint-Just est actuellement étudié et pourrait être mis en place dans le courant du premier semestre 2024.

■ La bibliothèque

Trois expositions sont prévues pour ce premier semestre 2024 à la Maison des Martellois

A partir de fin février/début mars pour une durée de deux mois. : « Il va y avoir du sport ! Dessin de Presse et citoyenneté. », exposition issue du projet pédagogique de l'association Cartooning for Peace sur le thème du sport et des Jeux Olympiques, labellisé « Olympiade Culturelle » par Paris 2024.

Mai : Isabelle B. Lanaud, artiste peintre martelloise



Été 2024 : « Mémoire de l'esclavage » : Fruit du travail de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et de la mission Coopération Décentralisée de Limoges Métropole, cette exposition permet d'appréhender en images et de manière pédagogique ces siècles d'asservissement et la façon dont ils s'inscrivent dans notre récit national.

Les dates exactes de ces futurs événements seront à retrouver sur le site internet de la mairie, l'application Saint just le martel, les panneaux et affiches dans les commerces et lieux publics.

Prix je lis j'élis avec les classes de l'école Marcel Roche : La Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne, en réseau avec les bibliothèques du département, organise chaque année le Prix de l'album jeunesse "Je lis, j'élis". Les classes de l'école Marcel Roche participent une nouvelle fois à cet événement avec la Maison des Martellois en assistant à des séances de lecture suivies de débats. 5 albums sont présentés par niveau et font l'objet d'un vote et s'inscrivent dans un projet qui entend :



- faciliter le lien de la bibliothèque avec l'école et inciter les enfants à lire et à revenir à la bibliothèque,
- faire découvrir aux enfants et aux enseignants, par le biais d'animations, la richesse et la diversité de la littérature jeunesse,
- apprendre les gestes citoyens et respecter l'avis de l'autre ; développer l'esprit civique et la citoyenneté en organisant le vote des enfants selon les modalités d'un vote réel,
- proposer aux bibliothèques un projet commun autour de la littérature jeunesse,
- lier les activités de la bibliothèque et de la classe autour d'un projet commun.

■ Les titres d'identité et de voyage

Les cartes d'identité et passeports se font uniquement sur rendez-vous au 05 55 09 28 14.

Les pré-demandes sont à effectuer en ligne sur le site ants.gouv.fr ou en retirant un CERFA en amont.

Pensez à anticiper vos demandes en cas de voyage ou d'examens et à bien prendre note des pièces à apporter selon votre cas individuel.



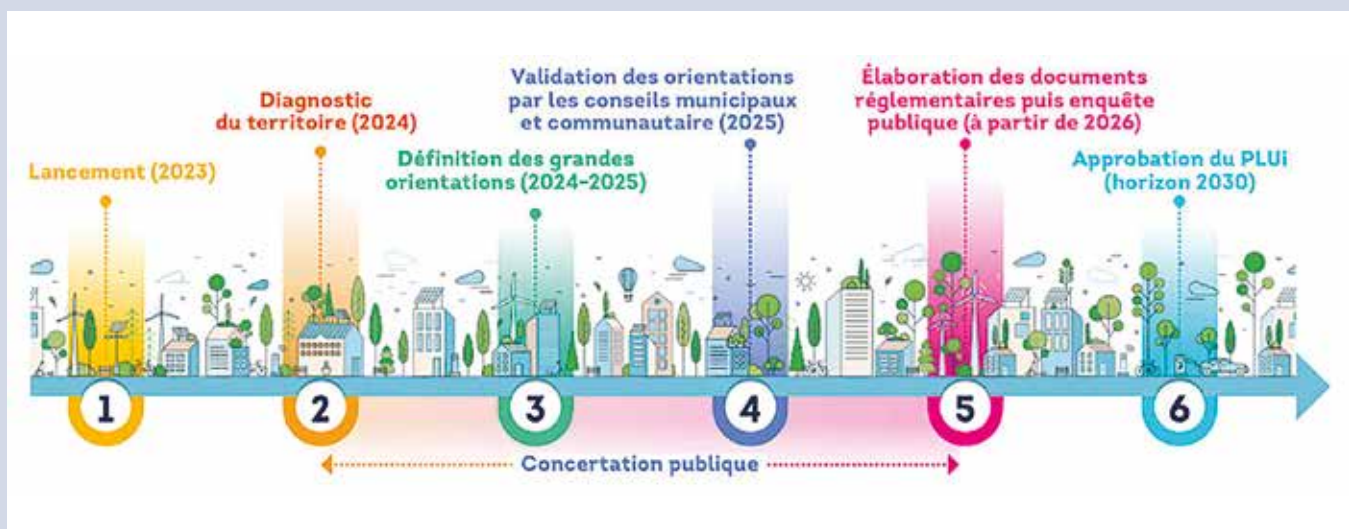


Limoges Métropole, compétente en matière de Plan local d'Urbanisme a débuté en décembre 2023 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), véritable document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. En 2021, l'élaboration du Projet de Territoire de Limoges Métropole a permis à l'intercommunalité et aux 20 communes membres de partager une vision commune du territoire, de ses enjeux et des politiques publiques à mettre en oeuvre.

À ce titre, des rencontres entre les maires des 20 communes du territoire se sont tenues entre 2022 et 2023 sous formes d'ateliers thématiques préparatoires au lancement d'un PLUi qui ont permis de partager la volonté de capitaliser à la fois sur les acquis de documents stratégiques et sur les pratiques d'urbanisme des communes membres.

L'élaboration du PLUi de Limoges Métropole prendra 5 à 7 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 à 15 années suivantes.

Comment élabore-t-on un PLUi ?



Dans le but de permettre à l'ensemble des habitants du territoire de s'exprimer sur cette démarche, une concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Afin d'informer les habitants et de recueillir les avis et souhaits, un registre est mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Just-le-Martel qui accueillera tous ceux et celles qui le souhaitent et se fera le relais des remarques et propositions. De plus, ce registre est consultable sur le site internet de Limoges Métropole sur la page : <https://www.limoges-metropole.fr>. Il est également possible de communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole – 19 rue Bernard Palissy – 87 031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : concertation-plui@limoges-metropole.fr

Afin de compléter le dispositif de concertation, des réunions publiques et des tables rondes seront également organisées sur le territoire communautaire.

À l'issue de la concertation et après analyses, Limoges Métropole dressera un bilan retraçant l'ensemble des échanges et des avis formulés, ainsi que les pistes explorées pour répondre aux attentes des riverains. Ces éléments feront l'objet le moment venu d'affichages et de publications dans les supports communaux.

DE NOUVEAUX SERVICES POUR LES MARTELOIS

■ Une supérette en libre-service



Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, une supérette libre-service ouvre ses portes le vendredi 16 février. Située dans un local préfabriqué en bois sur le parking de

l'avenue du Général de Gaulle, cette nouvelle installation prend peu de place et apporte un réel service de proximité grâce à son ouverture tous les jours de 6h à 22h et les produits essentiels variés qu'elle commercialise : fruits et légumes, produits locaux, surgelés, épicerie salée et sucrée, boissons, produits d'hygiène et d'entretien, à prix de grande surface.

Un gestionnaire de supérette, recruté localement, passe quotidiennement et réapprovisionne les rayons, entretient le magasin, anime la supérette et répond aux questions des habitants.

Une telle installation est déjà présente dans la commune d'Aureil depuis le mois d'octobre 2023 et a conquis depuis son ouverture de nombreux habitants.

Mode d'emploi :

Pour y accéder librement, les utilisateurs devront se munir soit d'une carte magnétique qui leur sera distribuée, soit de leur smartphone après avoir téléchargé l'application **Api Ma Supérette** qui génère un QR code pour entrer et donne accès aux reçus des achats effectués

COMMENT ÇA MARCHE ?

Simple comme Api



1 Je crée mon compte en moins d'1 minute, et j'obtiens mon QR code unique : ma clé de la supérette !



2 Je scanne mon QR Code à l'entrée et "Whaou !", la porte s'ouvre !



3 Je fais mes courses en toute liberté. ! Je passe à la caisse automatique, et je règle avec ma carte bancaire.



4 Je sors avec mes achats et j'accède à tous mes reçus dans mon espace client.

Le gestionnaire de la supérette se tient à disposition pour expliquer le fonctionnement sur son temps de présence et les personnes qui le souhaitent peuvent se faire accompagner par les conseillères France Services de la Maison des Martellois.

Un atelier de présentation et de démonstration sera d'ailleurs proposé à la Maison des Martellois le mercredi 28 février à 10h.

■ Un primeur place Wolinski :



Depuis le 13 décembre, les habitants de Saint-Just-le-Martel ont une nouvelle raison de se rendre dans le centre-bourg. Un primeur installe dorénavant son stand tous les mercredi matin sur la place Wolinski de 8h à 13h, donnant la possibilité aux habitants de profiter de produits frais et de qualité.

Situé entre le cabinet d'orthophonie et la Maison des Martellois, ce nouveau commerce promet d'apporter une touche de fraîcheur et de convivialité au cœur du bourg.

Une nouveauté qui contribue à rendre la place encore plus dynamique et pratique.



■ Bientôt des bornes de recharge pour véhicules électriques :



Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine Limoges Métropole qui prévoit le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, des bornes seront installées sur la commune de Saint-Just-le-Martel à partir du printemps 2024. Deux lieux ont été retenus pour l'implantation des deux bornes : devant la salle des fêtes et sur le parking de l'avenue du Général de Gaulle, elles comprendront chacune deux points de charge. Les conditions d'abonnement et modes d'accès (pass, badge, carte bancaire) seront détaillés au moment de la mise en place. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de Limoges Métropole : limoges-metropole.fr

■ L'ancien hôtel enfin rénové :

L'ancien hôtel-restaurant Le Martel, situé rue du 11 novembre 1918, a été réhabilité en immeuble d'habitation par Limoges Habitat dans le cadre d'un projet porté avec Limoges Métropole. 6 appartements du T2 au T3 ont été proposés à la location dès le mois de juillet 2023 par le bailleur social et ont depuis été attribués. Une nouvelle vie pour ce bâtiment situé en plein cœur du bourg.



Avant travaux



Après travaux



Inauguration de l'immeuble d'habitation réhabilité

NOËL À SAINT-JUST-LE-MARTEL

Pendant un mois, les lumières ont scintillé et les décorations de Noël ont réchauffé l'atmosphère du bourg pour le plaisir de tous. Comme chaque année, les agents du service technique ont d'abord entretenu et réparé les décorations existantes avant de les installer avec parcimonie dans les lieux de passage de la commune, et dans un souci d'économie d'énergie.



Pour le dernier jour de classe de l'année et avant de partir profiter de leurs vacances de Noël, les élèves des écoles ont eu le plaisir de passer une journée pleine de surprises. Tout d'abord avec une distribution du cadeau de Noël de la municipalité, un livre ou album pour chaque élève, suivie d'un goûter, puis avec la visite d'un très beau cortège guidé par le Père Noël et composé de lutins sur leurs montures à la sortie des classes, une animation proposée par l'équipe périscolaire. Parents et enfants ont pu profiter de ce petit spectacle et prendre quelques photos en souvenir de cette journée.



Animation : sortie de classes



Le cortège guidé par le Père Noël

APRÈS-MIDI CABARET À L'ESPACE LOUP

Après le succès du spectacle donné en 2023, la municipalité a fait le choix de réitérer la proposition d'un après-midi cabaret aux aînés de la commune afin de bien commencer l'année 2024.

Comme tous les ans, les habitants de 70 ans et plus ont eu le choix pour les fêtes de recevoir un colis gourmand ou de participer à ce moment festif de qualité.

Une fois les inscriptions réalisées, le spectacle a été ouvert aux extérieurs, habitants ou non et a rassemblé environ 150 personnes à l'espace Loup le dimanche 7 janvier 2024.

Une nouvelle troupe avait été choisie, Brins de Femmes originaire de Charente. Elle a offert un très beau spectacle mêlant danse, musique, costumes et décors et qui a été bien applaudi par le public.

La municipalité remercie les spectateurs ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cet après-midi.



9ÈME ÉDITION DU MARCHÉ DE NOËL

Le soleil était au rendez-vous pour le traditionnel marché de Noël le dimanche 3 décembre dernier.

Malgré le froid, les enfants ont pu voir le Père Noël installé dans sa calèche et lui donner la liste de leurs cadeaux attendus.

Certains, petits et grands, ont profité de l'occasion pour déambuler dans les rues de Saint Just.

En effet, comme chaque année, la mairie a offert aux habitants des promenades en calèche, des photos avec le Père Noël sur la scène décorée de l'espace Loup et une animation de magie et de ballons gonflés aux formes insolites par Igor le magicien. Nous avons eu la grande joie d'écouter pour la première fois cette année la chorale de Saint-Just *Just en Chœur* qui a su enchanter tout le public.

Une trentaine d'exposants, artisanat et métiers de bouche ont proposé au public nombreux leurs créations et produits pour satisfaire tous les goûts pour les fêtes de fin d'année.

Chacun a pu s'installer autour d'un verre au comptoir de la buvette tenue par le Comité des Fêtes dans une ambiance conviviale.

Les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants étaient présents comme chaque année, fidèles à leur collecte de jouets destinés aux enfants défavorisés.

Un grand merci à tous pour ce moment chaleureux



La chorale de Saint-Just *Just en Chœur*



EXERCICE ATTENTAT ESPACE LOUP

Un exercice attentat aura lieu à l'Espace Loup le mercredi 21 mars 2024 encadré par la gendarmerie et pourra perturber légèrement la circulation aux abords du bâtiment.

DOSSIER

Restaurant scolaire

L'équipe municipale porte une attention toute particulière aux repas servis aux enfants fréquentant le restaurant scolaire.

Une fois par semaine, les enfants profitent d'un repas végétarien. Des produits issus de l'agriculture biologique sont servis en moyenne deux fois par semaine.

L'équipe du restaurant scolaire prépare et gère au quotidien les repas des enfants des écoles élémentaire et maternelle ce qui représente en moyenne 200 couverts.

Nous vous proposons dans le présent dossier un gros plan sur le travail mis en place ainsi que sur les projets en cours pour le bien-être des enfants.



Actions mises en place

Tous les jours, un travail est mis en œuvre par l'équipe de Sandra, Benoît, Dina et Sandrine afin que les élèves des écoles soient acteurs d'une démarche active et collective.

- Assiette du petit ou du grand mangeur proposée au self ;
- Les enfants peuvent goûter avant de se servir sur leur plateau ;
- L'eau en surplus dans les carafes est utilisée pour arroser les jardins des écoles ;
- Les enfants de l'école maternelle utilisent des serviettes de table en tissu ;
- Le « BOIT'A TROC » permet aux enfants de remettre à disposition des préparations non-entamées qu'ils ne souhaitent plus manger et à d'autres de se resservir s'ils ont encore faim (avec approbation de l'équipe) ;
- Partenariat avec un éleveur canin de la commune qui réemploie certains déchets alimentaires ;
- Compostage des déchets d'origine végétale ;
- Partenariat avec le restaurant social la Bonne Assiette à qui nous donnons nos excédents en fin de semaine ;
- Le pain non consommé est récupéré par la boulangerie ou retransformé pour l'alimentation animale ;



Un projet de restauration au service du projet éducatif de la commune de Saint-Just-le-Martel

Le restaurant scolaire a fait l'objet de réflexions visant à l'amélioration de la qualité du service proposé :

2023

● Elaboration du projet : une concertation a été réalisée auprès d'un groupe de travail (élus, agents, professionnels de la restauration collective, fournisseurs et centre de gestion de la Haute-Vienne) afin de pouvoir analyser les besoins et les souhaits tout en tenant compte du foncier existant et du mode de préparation des repas.

2024

● Après des échanges avec l'ensemble des partenaires, la commune a décidé de rénover le bâtiment du restaurant scolaire sur le site de l'actuel sous forme de self avec cuisine sur place, en adéquation avec le Projet Alimentaire de Territoire de la Nouvelle-Aquitaine (PAT).

● Un groupe de pilotage en charge du bâtiment est en place pour faire un diagnostic de performances énergétiques afin de réaliser des travaux d'isolation, de privilégier les énergies renouvelables et les éclairages à basse consommation.

De mars à mai

● Enquête auprès des enfants sur la qualité de la pause méridienne et de sa restauration afin de connaître les attentes et les priorités.



Des animations sont proposées toute l'année par l'équipe du restaurant scolaire pour initier les enfants aux goûts et à l'alimentation :



Animations à venir

Jeudi 15 février

La fête de l'amitié en partenariat avec la boulangerie Cokoriko

Mardi 20 février

Nouvel an chinois

Jeudi 11 avril

Le menu rouge

Mardi 28 mai

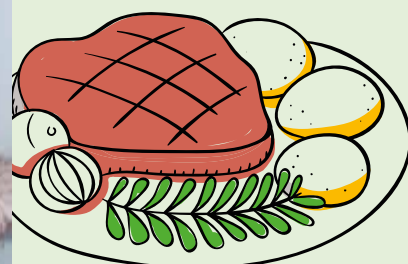
Animation autour de la crudité et cuidité avec la Société Terre Azur

Vendredi 21 juin

Menu Afropolitain tout en musique



Les menus, composés par l'équipe et validés par un professionnel de la nutrition, sont consultables par affichages et sur le site web de la mairie.



Vie associative



Echauffements collectifs aux coureurs et marcheurs participants au JUST TRAIL 2023

GYM CLUB MARTELLOIS

Au-delà du succès des cours proposés à nos adhérents cette saison (Fitness/stretching - Yoga - Renforcement postural - Cardio Fit), le club a à cœur de proposer de plus en plus de partenariats avec d'autres associations de St-Just-le-Martel.

● En août 2023, nous avons collaboré avec le club de foot l'ASSJ en proposant un stage de préparation physique (Run & Fit), alliant course et éléments de renforcement cardio-musculaire en milieu naturel (chemins pédestres autour de la ville).



● En novembre 2023, Km42 nous a sollicité pour proposer 2 échauffements collectifs aux traileurs et marcheurs participants au JUST TRAIL 2023.

● En décembre 2023, nous avons participé au Téléthon sur 2 événements: l'échauffement collectif des coureurs pour KM42 ainsi que 1h30 de stage de Fit & Dance.

L'année 2024, nous la souhaitons aussi riche, voire plus encore !

● 2 stages de Yoga seront organisés au cours de l'année 2024 avec de nouvelles propositions inédites.

● 2 ou 3 stages de Fit & Dance sont prévues également avec la présence d'une ZUMBA Instructor.

● 1 stage de Run & Fit sera proposé aux adhérents à la fin de la saison.

● Nous espérons pouvoir organiser aussi de nouveaux stages innovants comme un stage de Yoga/Nutrition alliant à la fois la pratique du Yoga et une séance de préparation culinaire diététique.

● Enfin, nous souhaiterions proposer aux club des stages ludiques de cohésion type Koh-Lanta (comme nous avons pu le faire avec l'ASSJ en fin de saison 2023).

Alors mesdames et messieurs les présidents, nous sommes ouverts à toutes vos demandes et vos propositions, n'hésitez pas à nous contacter !

LES 2000 PATTES

L'association des parents d'élèves LES 2000 PATTES évolue avec une nouvelle équipe et même bientôt un nouveau logo qui sollicitera la contribution des élèves des écoles de notre commune. Comme certains ont pu le voir, la reprise est active puisque l'association a d'ores et déjà organisé sa vente de sapins de Noël et ainsi pu dégager des bénéfices au profit des enfants. Portée par l'énergie de nombreux parents, elle ne compte pas s'arrêter là et prévoit de nouvelles manifestations parmi lesquelles un Bal de Printemps le 16 mars 2024 (à vos déguisements !) et une kermesse le 22 juin 2024 autour des spectacles de fin d'année des enfants. Des cafés rencontres vont également être mis en place.

Pour ne rien manquer de nos activités, nous vous invitons à nous suivre sur notre page Facebook (LES 2000 PATTES ou <https://www.facebook.com/les2000pattes>) ou à nous joindre par mail (2000pattes87590@gmail.com), nous sommes à votre écoute

ASOLIM : Amitié SOLidarité LIMousin

Association de malades respiratoires

ASOLIM a pour vocation de défendre les intérêts des Insuffisants respiratoires et de leur famille, de les aider et les soutenir dans leurs problèmes quotidiens.

C'est pour cela qu'elle propose aux patients de se regrouper au sein de notre, votre association.

AGIR ensemble...

ASOLIM est une association gérée et administrée par les patients eux-mêmes qui garantissent ainsi l'indépendance de tout pouvoir et de tout groupe d'intérêts.

Solitude et isolement : des actions pour les rompre.

ASOLIM publie tous les trois mois un journal « TENIR » qui vous informe et vous permet d'échanger avec des personnes confrontées aux mêmes problèmes.

Notre, votre association organise des rencontres régulières : repas, réunions d'informations, forum, conférences-débats, assemblée générale, actions avec d'autres associations.

Des LIMites à l'entraide ? Nous avons besoin de vous :

Il est essentiel de nous regrouper pour travailler plus efficacement encore dans un esprit de solidarité et d'amitié.

Afin de poursuivre notre tâche avec vous et pour vous, confirmez votre soutien en retournant la demande d'adhésion ci-jointe.

A votre écoute : Permanences de 14h à 15h30 les lundis semaines impaires

148 Rue Gué de Verthamont - 87000 LIMOGES

En dehors de cette permanence, n'hésitez pas à laisser un message sur le mail de l'association.

Apnée du sommeil, BPCO, Fibrose Pulmonaire, Asthme, Emphysème...

Autres pathologies respiratoires.

ASOLIM a été créée en 1987, par des malades respiratoires, ce qui lui confère une expertise particulière pour réunir, renseigner, rassurer, soutenir, aider et éclairer les patients souffrant des différentes déclinaisons des pathologies respiratoires, en leur permettant d'échanger leurs expériences, leur vécu et des astuces qui améliorent le quotidien. Dans les nombreuses prises en charge, vous vous devez d'être un patient instruit de vos Droits et Devoirs.

ASOLIM rassemble toutes les informations qui seraient demeurées éparées donc inexploitées ; elle permet ainsi à ses adhérents de rompre leur isolement face à la maladie nonobstant tout le suivi médical dont chacun peut bénéficier ; elle vous évite de demeurer seul(e) face à des interrogations et parfois des angoisses.

ASOLIM a des représentants des Usagers dans plusieurs structures hospitalières.

Allez sur notre site pour trouver ces établissements.

N'oubliez pas qu'un « malade » appartenant à une association est un malade mieux observant parce que mieux renseigné.

FNATH 87

Une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ;

pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour contacter les bénévoles de la section FNATH 87 à PANAZOL :

- Daniel CADET, président de la section au 06.72.75.29.04

- Mireille MARITAUD, trésorière de la section au 05.55.30.49.91

A noter que suite au Congrès Départemental du 24 juin 2023, la FNATH 87 a changé de Président. C'est désormais Monique BOURDIER, nouvelle Présidente Départementale qui succède à Christian BLANCHET (qui ne souhaitait pas se représenter). La passation de pouvoir s'est effectuée dans la bonne humeur.

FNATH 87

6 Av du Pt Sadi Carnot

87350 PANAZOL

05 55 34 48 97

<http://www.fnath87.org>

fnath.87@orange.fr



Passation de pouvoir entre Christian BLANCHET et Monique BOURDIER

Vie Associative

BADMINTON MARTELLOIS



2011-2023 - L'équivalent de 4 olympiades s'est écoulé depuis la création du Badminton Martellois ; en parcourant les quelques lignes qui suivent, nombre de ceux qui foulent les terrains, taquinent le volant, ou qui ont arrêté, reconnaîtront intact le dynamisme de l'association. Taquineries, blagues, réactions inattendues et toujours respectueuses « dans le verbe et dans le geste » rendent encore plus vivantes et amicales les séances d'entraînement. Notre fil conducteur :

faire et prendre plaisir !

Chez les jeunes, l'inévitable « turn-over » qui se produit chaque nouvelle saison n'affecte en rien le nombre de licenciés ; 40 jeunes de 7 à 18 ans s'entraînent assidûment et progressent. En témoignent les résultats obtenus depuis le début de la saison sur les compétitions officielles (Comité départemental et Ligue), sur les tournois clubs privés et autres rencontres amicales. (cf site BM).

34 adultes complètent l'effectif en loisir et/ou compétition ; bon nombre participent aux 4 interclubs départementaux, entraînant avec eux certains jeunes ados : une belle manière de leur montrer la voie.

Solidaire, depuis octobre, le BM accueille régulièrement sur les créneaux jeunes une quinzaine de badistes panazolais. Le gymnase Bernard Delage, à Panazol, étant en travaux. Ainsi, tirant profit de cette opportunité tous les jeunes badistes peuvent jauger et hausser leur niveau de jeu.

Le « **TEL EST TON BAD** » et le « **DÉFI DE NOËL** », ont clôturé 2023 avec générosité et altruisme. Merci.

Bienvenue 2024 ! Meilleurs vœux !

Renseignements sur le site : badmintonmartellois.sportsregions.fr.



Equipe interclub D3 (partielle)



Créneau Jeunes du lundi (BM87/PBC)



Créneau du mercredi : débutants

SPORTING BASKET MARTELLOIS

Créé en 2014 le club du SBM (Sporting Basket Martellois) accueille des joueurs de 5 à... ans !

Le club se développe dans une ambiance amicale et familiale autour de nos bénévoles et de nos équipes engagées :

Saison 2023 2024 : U7 U9 / U11 / U15 avec 2 équipes / Seniors filles en DF2 (départementale fille 2) / Seniors garçons en PRM (pré régionale masculine).

Les matchs se déroulent régulièrement au gymnase de St Just le Martel où vous pouvez venir encourager tous les joueurs, les samedis.

Une école d'arbitrage club a vu le jour cette saison. Les arbitres sont un élément essentiel, sans eux, il ne peut pas y avoir de match ! La relève se prépare.



Equipe U7 U9



Equipe U11



Equipes U15

N'hésitez pas à suivre l'actualité du club sur sa page Facebook : SPORTING BASKET MARTELLOIS

Contact : présidente Michelle Bernet - sporting.basketmartellois@gmail.com



École d'arbitrage



CLUB BEL AUTOMNE

En juin 2024, le CLUB aura 20 ans. Pour une cotisation annuelle de 15 € par personne, il compte à ce jour 64 adhérents.

Le CLUB BEL AUTOMNE propose chaque année : trois repas, deux voyages en juin et octobre, dans notre grande région et une sortie à Feytiat.

Tous les mardis à 14 heures, au local CLUB situé à côté de l'ancienne bibliothèque, jeux de belote, tarot, scrabble, rummikub, loto... La journée se termine par un goûter apprécié de tous.

Tous les jeudis à 14 heures, selon la météo, marche sur les chemins martellois.

Si vous êtes à la retraite ou vous avez du temps libre, rejoignez nous, vous trouverez une agréable compagnie.

La présidente : 05 55 09 20 91



COMITÉ LOCAL F.N.A.C.A. SAINT-JUST-LE-MARTEL & ROYERES



L'assemblée générale de notre association s'est tenue le 25 novembre 2023. Nous étions 14 présents plus 9 pouvoirs. Le nombre d'adhérents étant de 30 le quorum est atteint, les délibérations ont donc pu être tenues normalement.

Une minute de silence a été observée à la mémoire de deux disparus : Georges Roche le 3 février 2023 et Annie Morteau le 27 juin 2023, l'épouse du secrétaire de l'association.

Dans son rapport moral le président a rappelé que, à cause de l'âge des adhérents (moyenne plus de 80 ans) nous n'organisons plus ni belotes ni de voyages. Toutefois nous sommes toujours et encore (!) présents aux différentes cérémonies : 19 mars, 30 avril (camerone), 8 mai, 27 mai, 18 juin, 14 juillet, début août, 11 novembre.

Toutefois cette année nous avons réussi à nous retrouver devant un excellent repas au restaurant du Pont du Dognon. Les 27 présents ont apprécié cette journée. Promesse est faite de renouveler en 2024.

En l'absence du trésorier le rapport financier a été présenté par le président. Les charges les plus importantes sont, comme chaque année l'assurance, la gerbe du 19 mars, l'achat des plaques et l'affranchissement. Les produits proviennent des adhésions et de la subvention de la municipalité que nous remercions chaleureusement.

Conformément aux statuts le président dissout le bureau et procède à l'élection d'un nouveau bureau. Il rappelle que les démissionnaires sont rééligibles. Après les votes c'est l'ancien bureau qui a été reconduit dans sa totalité, à savoir :

Président : Jean Raymond Lamassiaude

Secrétaire : Roland Morteau

Trésorier : René Sénamaud

Porte-drapeau : André Thomas et Jacqueline Penelaud

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 11h45 et tout le monde est invité au pot des retrouvailles.



Vie Associative

RETOUR SUR LE 42^{ÈME} SALON... ET CAP SUR LE 43^{ÈME} !

S'il est une image à retenir de ce salon qui a célébré du 23 septembre au 1^{er} octobre l'humour et la liberté de ton en mode graphique, et qui fait la fierté de notre commune à l'international comme en national, c'est bien cette sacrée santé qui lui a permis de se maintenir invariablement à la date fixée -fait rare actuellement dans le domaine des festivals- durant plus de quatre décennies, contre vents et marées, guerres et pandémies.

Une santé qui, faut-il encore le rappeler, en fait la manifestation la plus attendue dans le domaine du dessin de presse à l'international, et, malgré les difficultés liées à une conjoncture géopolitique dont chacun connaît la complexité, la manifestation où chaque dessinateur estime devoir se rendre, à l'instar de Shilov, remarquable dessinateur russe récemment exilé en France en raison de son opposition à la guerre en Ukraine, et auteur d'une très belle exposition sur ce thème.

Des attentes du public et des dessinateurs qui nous obligent, et qui dans un contexte budgétaire toujours plus compliqué en

raison de l'inflation, ont amené le bureau à prendre des mesures de réduction de coûts dans beaucoup de domaines, notamment celui de la communication : suppression du « petit journal » distribué dans Limoges Métropole, trop cher au regard de son impact, et remplacé par des sacs à pains distribués dans les boulangeries indépendantes de la Haute-Vienne, affichage sur les arrières de bus de Limoges, barrières des parkings souterrains, écrans LED à l'entrée des cinémas de Limoges, panneaux publicitaires, radios,... etc. Ce choix s'avère payant car le niveau de fréquentation a été au niveau de l'année précédente.

Défi relevé, donc, comme toujours à St Just, grâce à un dense réseau de partenaires et de bénévoles dévoués de notre commune et des communes voisines. Occasion de renouveler notre invitation à chacun de vous -jeunes ou moins jeunes- à rejoindre notre association pour partager avec nous ce bien commun et cette belle aventure collective.

■ Le palmarès 2024 :



Prix de l'Humour Vache
(partenariat G.L.B.V.) :
KAK (France)



Prix Gérard Vandembrouck
(partenariat Région Nouvelle-Aquitaine) :
Daryl CAGLE (U.S.A)



Prix du public (partenariat
Conseil Départemental de la
Haute-Vienne) :
Steve BELL (Angleterre)



Prix Crayon de porcelaine
– Presse en région :
Olivier GANAN (France)



Prix Antimalbouffe
(partenariat L'Ecusson Noir) :
Xavier DAUGA (France)



Prix Plumes de l'Humour
(partenariat Maison Didier Cotte) :
Lydia ROCHE-TUFFREAU (France)



Prix Crayon de porcelaine
– Presse internationale :
WIMAR (Cuba)



Prix spécial Le Relais :
Sylvain PONGI (France)



Prix Crayon de porcelaine
– Album :
**Fichez-nous la paix !
de Cartooning for Peace**



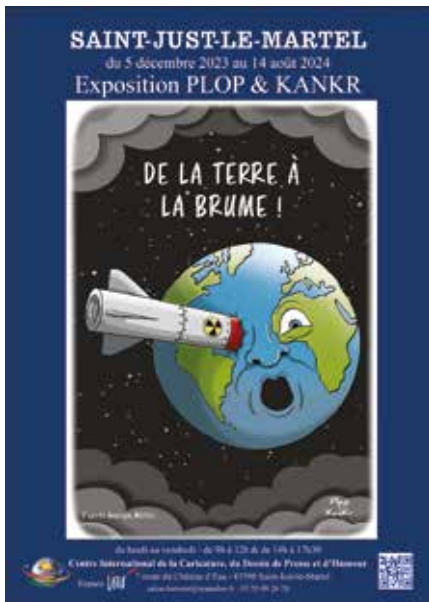
Prix spécial *La Chocolatine* :
Collège Moncade (Orthez)



1^{er} Prix du Club de la Presse
BATTI (France)



Coup de Cœur
du Club de la Presse
**Osama HAJJAJ
(Jordanie)**



■ EXPOSITION « De la terre à la brume » de Plop & KanKr

A partir du mardi 5 décembre 2023 et jusqu'au 14 août 2024, vous pourrez découvrir la magnifique exposition du duo de dessinateurs béarnais Plop & KanKr.

Emmanuel Macron nous avait prévenus... Nous sommes en guerre ! Pris entre deux feux, celui des soldats et celui d'une nature tant méprisée qui se retourne contre l'être humain. Au milieu des balles qui sifflent et du tic-tac climatique, l'avenir s'annonce sous de bien sombres traits... Ceux d'une IA se positionnant pour nous succéder le temps d'une petite pause environnementale.

Le vernissage de l'exposition a eu lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 18h.

■ 43^{ème} Salon International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour

Le Salon 2024 se tiendra du 28 septembre au 6 octobre. L'affiche sera réalisée par Kak, lauréat du prix de l'Humour vache 2023. Si vous souhaitez être bénévole ou hébergeant durant cette grande manifestation festive et rencontrer des dessinateurs internationaux au talent artistique incroyable, prenez contact avec l'équipe du salon au 05 55 09 26 70 ou par mail à salon.humour@wanadoo.fr



■ Visites scolaires :

Dans le cadre du développement de ses activités pédagogiques à destination des scolaires, le Centre International accueillera différents groupes scolaires et notamment : le CFA de Bourges en janvier, les secondes du Lycée Raymond Loewy (La Souterraine) en mai et dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement sur le thème de la laïcité l'école Jules Ferry (Limoges), l'école de Bersac-sur-Rivalier, l'école de Couzeix et enfin l'école de Glandon en juillet 2024.



Vie Associative

JUST A VÉLO

Pas de repos pour les jeunes cyclistes de l'école de vélo du club Just à Velo. Depuis début octobre, tous les samedis matins sur le parking du bike park se retrouvent dans la bonne humeur les jeunes vététistes martellois pour l'apprentissage du VTT. Au programme: slalom et franchissement d'obstacles, contrôle du vélo, sensibilisation à la sécurité routière et sortie en forêt autour de la commune.

Malgré les conditions climatiques très humides rien ne peut les arrêter.



Just à vélo était présent lors du trail de Saint Just le Martel 5 novembre. En effet quelques vététistes ont ouvert la course pour s'assurer que les coureurs ne se perdent pas.

Ils ont testé l'aqua bike !!!

Just à vélo, c'est aussi des sorties VTT tous les dimanches matins entre adultes. Si vous êtes intéressés par la pratique du VTT n'hésitez pas à nous rejoindre. Notre messe commence à 9h devant l'école. Bonne ambiance garantie. Tel : 06 65 51 09 87.



MECAN'X METALSOUND



Le Martel Rock Festival s'est déroulé le 18 novembre 2023 pour sa troisième édition à l'espace Loup. Le public nombreux a pu apprécier et applaudir la scène rock locale. Cinq groupes se sont succédé: Initial Data, Feelarsen, Exorcizer, Everest Maria et Truman. L'association Mécan'x Métalsound prévoit de reconduire sa quatrième édition au mois de novembre 2024 avec de nouveaux artistes de la région.



PASSION DANSE

L'association PASSION DANSE a participé comme chaque année au forum des associations du 9 septembre 2023. Cet événement est toujours l'occasion de discuter de la danse avec les visiteurs et leurs familles et d'enregistrer l'inscription de nouveaux adhérents dans nos 4 groupes de danse.

Les cours de danse ont repris les 11 et 13 septembre suivant les groupes, dans l'enthousiasme général. Les anciens élèves ayant très hâte de reprendre la danse et de retrouver leur professeur Patricia.

Un vide ta chambre a aussi été organisé le dimanche 19 novembre, 29 exposants pour cet événement dans la salle des fêtes de Saint Just le Martel, avec une ambiance très conviviale avec de nombreux visiteurs et acheteurs.

Pour Octobre Rose, Passion danse a organisé un flashmob, la vente de goodies, de gâteaux et de boissons pour récolter des dons, et a été fière de remettre un chèque de 550 euros à la ligue contre le cancer.

L'association PASSION DANSE a aussi participé au Téléthon, le samedi 9 décembre, en proposant au public de l'Espace Loup, des chorégraphies de danse moderne. Une façon de participer à cette belle action du Téléthon.

L'association prépare aussi, comme chaque année, son gala de fin d'année qui aura lieu le samedi 22 juin 2024.



MÉDAILLE

Le lundi 18 décembre 2023 dernier, M. Dominique Bialoux a reçu, en présence du maire de Saint-Just-le-Martel, à la préfecture de Limoges la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif pour son investissement, notamment au sein de l'association martelloise d'athlétisme le KM42.

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est destinée à récompenser les dirigeants bénévoles et militants associatifs investis dans la cause du sport, de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse au titre des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse, de la vie associative et des sports.

La municipalité lui adresse ses félicitations.

COMPAGNIE DE L'HIPPOCAMPE



La compagnie de l'Hippocampe a joué son spectacle : « Tous nos vœux de bonheur » le 14 octobre à 20 h 30 à l'Espace LOUP. Le public nombreux a été au rendez-vous ; les spectateurs ont bien ri et nous ont dit qu'ils avaient passé un bon moment.

Toute l'équipe de la Compagnie de l'Hippocampe était heureuse de ce résultat et de ce retour.

Nous l'avons donné également à l'Espace Noriac durant quatre soirs, avec le même accueil, ainsi qu'à Brive la Gaillarde au Théâtre de la Grange.

D'autres dates se préparent pour 2024 à St Paul et à Condat. Une véritable tournée internationale !!!

Nous préparons une soirée de lecture de textes et de poésie sur le thème du voyage, avec des comédiens, et avec des musiciens, le samedi 16 février 2024 à 20h à la Maison des Martellois avec l'Association « Just à Côté ». Une nouvelle



pièce de théâtre va être mise à l'étude début janvier, avec ceux et celles qui nous rejoindront. L'aventure continue !..

Michel et Christine Rivolier - Informations tél : 06 07 28 28 31

CLUB DE TENNIS D'AUREIL – ST JUST LE MARTEL – EYJEAUX



Le club de tennis d'Aureil – St Just le Martel – Eyjeaux a réalisé une nouvelle entente avec la commune de La Geneytouse. Le club se voit donc agrandi par son nombre de licenciés mais aussi par l'acquisition d'un nouveau terrain. Les adhérents disposent donc à présent de trois terrains de tennis, refaits à neuf cette année par les trois communes, pour pouvoir jouer librement ou réaliser des matchs lors des rencontres par équipe ou lors de notre tournoi annuel.

Des créneaux sont également réservés dans le gymnase de St Just le Martel pour les cours adultes le mercredi soir et les enfants le jeudi après-midi ainsi que le dimanche après-midi pour le tennis loisir.

Sur l'ensemble de ses terrains, le club propose diverses pratiques de tennis au travers de stages adultes, d'initiation pour les enfants et les adultes,

Pour la rentrée 2023-2024 après un début difficile nous avons mis en place des cours de tennis avec des répétiteurs et l'enseignant qui alternent les samedis matins.

Des stages enfants ou adultes seront également mis en place pendant les vacances d'hiver ou printemps.

Cours adultes : Gymnase St Just le Martel : 19h-21h

Cours enfants : jeudi 16h -18h (récupération des enfants à l'école élémentaire ou maternelle ou centre de loisirs

Cours adultes : Pôle de tennis de Limoges : vendredi 18h15-20h45
Ecole de tennis : samedi matin 9h-13h

De nombreuses animations vous sont proposées tout au long de l'année.

Vous pouvez suivre la vie de notre club par l'intermédiaire de :

- Site Web : <http://www.club.fft.fr/aureil.tc>
- Instagram : https://www.instagram.com/tc_aureil_eyjeaux_st_just
- Facebook : <https://www.facebook.com/AureilTC>

Si la pratique du tennis vous intéresse, en loisir, compétition ou simplement pour se retrouver entre amis, **vous pouvez contacter :**

- Claire BONNET - 06 87 64 69 40
- Michel DUFAURE - 06 78 88 50 07

Au fil des jours



Marché de producteurs - 8 juillet

Organisé en partenariat avec le Comité des Fêtes et la Chambre d'Agriculture, il réunit des stands de vente directe de produits fermiers locaux pour restauration sur place ou à emporter dans le parc du kiosque derrière la mairie.



13 juillet

Inauguration de l'ancien hôtel-restaurant Le Martel réhabilité en immeuble d'habitation.



Comice des Biards - 6 août

Cette manifestation annuelle rassemble les participants pour une randonnée, un concours de labours, un repas champêtre, des balades en calèche ainsi que des animations musicales.



Trame nocturne - 24 août

Organisée par les élus municipaux, en partenariat avec Limoges Métropoles, GMHL, ADAES et LPO Limousin, cette soirée a rassemblé de nombreux habitants venus découvrir, observer et écouter chauve-souris et rapaces nocturnes avant d'observer le ciel au télescope avec des astronomes à la tombée de la nuit.



Inauguration de la 42^{ème} édition du Salon International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour.
- 22 septembre



Ateliers numériques
- 4 octobre

Tout au long de l'année, des ateliers numériques collectifs ou individuels sont proposés à la Maison des Martellois, gratuitement et pour tous les niveaux.



Halloween à l'ALSH - 31 octobre

les enfants ont enfilé leur costume le plus terrifiant pour défiler dans les rues et récolter des friandises.



Just Trail
- 5 novembre

Organisé par le KM 42, a rassemblé de nombreux coureurs et marcheurs nordiques.



Au fil des jours



Cérémonie des commémorations du 11 novembre

Elle s'est tenue au monument aux morts de Saint-Just-le-Martel en présence d'élus de la commune, d'associations d'anciens combattants ainsi que du Conseil Municipal d'Enfants.



Noël aux écoles - 22 décembre

Avant les vacances, les enfants ont pu avoir un avant-goût de Noël lors d'une journée pleine de surprises !

A votre service



SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

Le rôle majeur des ripisylves et des haies face aux inondations, pour une bonne qualité des eaux et en faveur de la biodiversité, On vous aide à en replanter...

L'actualité pluviométrique des dernières semaines et les inondations qui traversent plusieurs régions de la métropole rappelle combien la prévention et la gestion du risque sont importantes.

En Haute Vienne et particulièrement sur le bassin de la Vienne, les dernières inondations ont été provoquées par d'importantes pluies orageuses très localisées. Plusieurs phénomènes peuvent aggraver les inondations :

- la présence d'embâcles sur les rivières qui peuvent obstruer les biens publics tels que les ponts et faire barrage à l'écoulement de l'eau,
- de forts ruissellements et une érosion de terres arables qui obstruent les fossés d'évacuation et entraînent des débordements sur des routes, dans des villages ou dans des centres bourgs,
- des rivières qui ne sont plus dans leur lit d'origine aussi appelé talweg ou avec des bassins versants fortement urbanisés.



Le SABV tient à rappeler quelques fondamentaux, ses outils et des actions pour maintenir une veille et des opérations de prévention face à ces risques.

Concernant les boisements de berges, il est rappelé que l'entretien quotidien relève de la responsabilité des riverains (article L. 215-14 du code de l'environnement). Néanmoins, la collectivité peut s'y substituer au frais et risques des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence donnée par le Préfet.

Le SABV assure quotidiennement des opérations de restauration sur de nombreux cours d'eau pour limiter les risques d'inondations sur des secteurs avec des enjeux majeurs. Très récemment, des travaux ont été mis en oeuvre sur la Ligoure ou la Bricance par exemple.



Pour faciliter le maintien et le renouvellement de ces boisements de berges, laissez pousser une ripisylve suffisamment large pour que les racines des arbres et arbustes retiennent les berges des rivières mais également se tiennent entre eux...Le SABV peut également vous accompagner techniquement et financièrement dans des replantations...

Concernant les ruissellements, les plantations de haies sur talus perpendiculairement aux flux des eaux sont également des solutions qui peuvent être déployées, accompagnées et largement financées, n'hésitez pas à nous contacter ! Elles sont une solution complémentaire à la couverture de sols.

Pour en savoir plus : www.syndicat-bassin-vienne.fr

SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE – EPAGE

38 avenue du Président Wilson – 87700 AIXE SUR VIENNE

05.55.70.77.17 - contact@syndicat-bassin-vienne.fr

www.syndicat-bassin-vienne.fr – www.ile-de-chaillac.fr

– www.aufildelaglane.fr

GESTION RESPONSABLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES : UN RAPPEL ESSENTIEL



Face à la recrudescence des plaintes de certains administrés confrontés à des nuisances sonores liées aux chiens ou à la divagation de chats, nous tenons à rappeler quelques points essentiels.

En tant que propriétaires d'animaux domestiques, il est impératif de respecter des règles spécifiques pour garantir une cohabitation harmonieuse avec le voisinage. Cette initiative vise à rappeler les responsabilités des propriétaires et à fournir des ressources utiles pour résoudre les problèmes liés aux animaux de compagnie.

1. Limite du nombre d'animaux : Selon la législation en vigueur, un propriétaire est autorisé à détenir jusqu'à **9 chats**

et chiens. Au-delà de ce nombre, la détention est considérée comme un élevage, entraînant des contrôles sanitaires et réglementaires. Cette mesure vise à garantir le bien-être des animaux et à maintenir des conditions de vie optimales.

2. Responsabilité envers les animaux : Être propriétaire d'un animal implique bien plus que de simples soins. Il est essentiel de répondre aux besoins spécifiques de chaque animal, que ce soit en termes de nourriture, d'exercice, ou de suivi médical régulier. Les propriétaires sont également encouragés à stériliser et à pucer leurs animaux pour éviter la surpopulation.

3. Impact sur le voisinage : Les animaux ne doivent en aucun cas divaguer. Outre le non-respect de la tranquillité, les animaux errants représentent un danger potentiel. Ils peuvent s'attaquer à autrui, provoquer des accidents et être auteurs de dégradations. Les chiens doivent être tenus en laisse, non seulement pour la sécurité du public mais aussi pour prévenir des réactions imprévisibles. Les aboiements excessifs sont régis par la loi. Conformément à l'article R1336-5 du Code de la Santé publique, aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. L'article R1334-31 précise que le propriétaire des chiens est responsable de la nuisance sonore en cas d'aboiements intempestifs.

4. Résolution des litiges : En cas de litige avec un propriétaire de chien, il est conseillé de le mettre en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de faire cesser les aboiements intempestifs. Si le litige persiste, il est possible de contacter le médiateur de la République. En cas d'échec de la tentative amiable, la loi prévoit deux autres démarches pour faire cesser les nuisances sonores causées par les aboiements de chiens. Tout d'abord, le dépôt de plainte, qui permet de déclencher une enquête de police. L'auteur sera alors convoqué au commissariat et risquera des poursuites pénales. Ensuite, l'action en justice peut être entreprise sur le fondement du trouble anormal du voisinage.

5. Coordonnées utiles :

- Gendarmerie de Saint-Léonard-de-Noblat : 05 55 56 00 30
- Service d'Accueil Unique du Justiciable de la Cité Judiciaire: 05 87 19 34 00
- Maison des Martellois pour les permanences juridiques : 05 55 58 88 71

6. Ressources pour la stérilisation des animaux et bien-être animal: des aides existent

- "Vétérinaires Pour Tous" : www.veterinairespourtous.fr
- "Les Amis des Chats" : www.les-amis-des-chats.com
- SPA de la Haute-Vienne : 05 55 48 06 75

MODIFICATIONS DES HORAIRES DE TRANSPORTS EN COMMUN

Plusieurs parents ont fait connaître à la mairie des difficultés suite aux modifications de transports vers Limoges, notamment concernant les correspondances ne permettant pas de desservir correctement certains établissements. Afin de faire un point avec Limoges Métropole organisateur du transport, nous vous remercions de faire part à la mairie d'éventuelles difficultés rencontrées en précisant les horaires et les établissements fréquentés à l'adresse mairie@saintjustlemartel.fr ou sur place.



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2024

La collecte des ordures ménagères a désormais lieu **mercredis après-midi des semaines impaires (bac vert)**.

La collecte des recyclables a lieu les **jeudis après-midi des semaines paires (bac bleu)**. **RAPPEL : les déchets recyclables doivent être déposés en vrac dans le bac et non dans des sacs plastiques !**

Pour rappel, chaque année, les collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables sont reportées

uniquement les 4 jours fériés suivants : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet et 25 décembre

En compensation, des collectes de rattrapage sont organisées la veille ou le lendemain d'un de ces jours fériés non collectés (l'information est alors diffusée).

Pour les autres jours fériés (Pâques, 8 mai, Ascension, Pentecôte, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre) les collectes se déroulent normalement.



À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2024

CALENDRIER

DES JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS

SAINT-JUST-LE-MARTEL

1^{ER} SEMESTRE 2024

JEUDI APRÈS-MIDI
Déchets recyclables

MERCREDI APRÈS-MIDI
Ordures ménagères

MÉMO
Bacs à présenter la veille au soir pour les collectes du matin et avant 12h00 pour les collectes de l'après-midi

Janvier

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Mars

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

2^{ÈME} SEMESTRE 2024

SAINT-JUST-LE-MARTEL

Juillet

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

LES BONS GESTES

Présentez vos bacs poignée côté route.

Rentrez vos bacs après le passage du camion de collecte.

LES BONS REFLEXES

N'imbriguez pas les emballages.

Tous les emballages se trient !

Agenda

FÉVRIER

- 10 Février : Soirée Poésie en Musique à la Maison des Martellois, 20h



MARS

- 16 mars : - Bal des écoles - Exposition « Il va y avoir du sport » à la Maison des Martellois



AVRIL

- 6 avril : Ouverture de la pêche à l'étang de la Chèze



MAI

- Exposition de toiles à l'acrylique à la Maison des Martellois



JUIN

- 9 juin : Elections européennes
- 22 juin : Gala Passion Danse à l'Espace Loup
- 29 juin : Kermesse des écoles



JUILLET

- Exposition « Mémoire de l'esclavage » à la Maison des Martellois
- Marché de producteurs



A votre service

TARIFS ANNÉE 2024 (DÉLIBÉRATIONS EN DATE DU 19/12/2023)

■ Frais de séjours et de stage

La participation aux frais de séjours organisés de toute nature (vacances, culture, stages linguistiques, scolarité hors de métropole, etc ...) pour les jeunes de la commune en âge scolaire primaire, secondaire (post 3ème) et supérieur est fixée à 10 € par jour avec un plafond de 170,20€ €.

Elle est fixée à 12 € par jour, avec un plafond de 322 € pour les enfants handicapés.

Cette participation ne sera pas versée pour les séjours organisés par la commune dans le cadre des séjours ados (été et hiver), des tarifs préférentiels étant déjà appliqués.

Elle pourra être versée aux familles dont les enfants fréquentent un centre de loisirs durant les vacances scolaires et uniquement pendant la fermeture du centre de loisirs de Saint Just le Martel pour la journée complète.

Les frais de déplacement occasionnés lors des stages non rémunérés effectués hors du département dans le cadre des études secondaires (post 3ème) et supérieures dans le but d'une formation professionnelle ou de recherche d'emploi, seront pris en compte sur la base de 13,45 € par jour avec un plafond de 266 € par an et sur présentation d'une convention de stage avec une entreprise, une administration ou un organisme de formation. Les participations seront versées aux familles sur présentation d'un justificatif des frais engagés.

L'aide est fixée à 26,80 € par jour avec un plafond de 533,40 € par an pour les jeunes personnes handicapées.

■ Location de salles

→ Salle Espace Loup

Vendredi 14 h 00 au Lundi 8 h 00		Lundi 08 h 00 au Vendredi 14 h 00	
½ journée de 08 h à 16 h ou 12 h à minuit	Journée 8h-minuit	1 ^{er} jour	2 ^{ème}
492 €	765 €	546 €	492 €

Suppléments : Gradins + loges 255 €

Tables, vaisselle, chaises, cuisine équipée : 350 € par jour

Exceptionnellement et sur décision du maire, il pourra être loué aux associations caritatives, au tarif minimum de 250 € et selon disponibilité.

L'espace LOUP ne pourra pas être loué pour l'organisation de mariages, anniversaires, et toutes soirées festives privées.

Pour les associations communales il pourra être prêté gratuitement une fois par an selon la nature de la manifestation et sur décision du maire.

→ Salle des fêtes

	Location Week-end	Couverts Plonge équipée de type collectivité
commune	321 €	214 €
Hors-commune	642 €	214 €

→ Auditorium, salle polyvalente

Elles sont réservées en priorité :

- A l'usage des associations de la commune à titre gratuit.

- Exclusivement aux habitants de la commune au tarif unique de 128 € pour l'auditorium et 96 € pour la salle polyvalente

■ Tarifs location de salles à la maison des martellois

SALLE DE REUNION	Tarifs 2024
Demi-journée	60 €
Journée	100 €
Caution	500 €

BUREAUX	Tarifs 2024
Les 2 heures	10 €
Demi-journée	15 €
Journée	25 €
1 jour/semaine	100 €/mois

■ Concessions au cimetière

CIMETIÈRE	
Concession – le m ² 30 ans	119 €
Concession – le m ² 50 ans	178 €
Concession – le m ² à perpétuité	236€
Caveau provisoire : les 4 premiers mois	69 €/mois
Par jour supplémentaire	7,35 €
Forfait nettoyage	124 €
COLOMBARIUM	
Concession temporaire (30 ans)	708 €

■ Tarifs cartes de pêche 2024

La carte de droit de pêche à la journée :	7 €
La carte annuelle pour les habitants de la commune :	56 €
La carte annuelle pour les habitants hors commune :	77 €
Enfants de moins de 16 ans :	Gratuit
La carte de droit de pêche pour 10 invitations et pour 4 jours :	120 €

■ Pénalités pour non-inscription hebdomadaire sur la plateforme Carte + au restaurant scolaire

	Tarifs	Pénalité
quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000	1 €	2 €
pour les enfants, par repas	3,30 €	2 €
pour les enseignants et adultes	6,65 €	2 €
pour les enfants allergiques en contrat PAI	0 €	

FERMETURE TEMPORAIRE À LA LOCATION

À compter du 10 janvier et jusqu'au 25 février 2024, l'espace Loup ainsi que l'Auditorium sont fermés à la location.



OPÉRATION collecte de pneus

DÉPOSEZ GRATUITEMENT
DANS CES DÉCHÈTERIES
VOS PNEUS DÉJANTÉS

Véhicules légers (dont camionnette, 4x4),
2 roues (motos, scooters, trials,
cross, enduros...)

PNEUS INTERDITS

Apports de professionnels, poids
lourds, génie civil, agricoles, issus de
l'ensilage, souillés (huile, peinture...)

→ AMBAZAC
BOSMIE-L'AIGUILLE
CHÂLUS
EYMOUTIERS
LIMOGES LEBON
LIMOGES KENNEDY
MAGNAC-LAVAL
NEXON
ST-BONNET-DE-BELLAC
ST-GERMAIN-LES-BELLES
ST-JUNIEN
ST-LÉONARD-DE-NOBLAT
ST-YRIEIX-LA-PERCHE



4 pneus max.
SAUF À LIMOGES
OÙ LE DÉPÔT EST ILLIMITÉ

Vous êtes un usager de Limoges Métropole

Plus d'infos : **0 800 861 111** Service & appel gratuits

www.limoges-metropole.fr

Vous êtes un usager du Syded

Plus d'infos : **05 55 12 12 87**
www.syded87.org

**Carte d'accès
à VOTRE déchèterie
obligatoire.**

MOT DE LA MAJORITÉ

L'année 2023 a laissé derrière elle un très bon bilan pour notre commune, marquée par la concrétisation de projets majeurs. La finalisation des travaux de rénovation de notre école élémentaire a été une vraie réussite en ce sens que les salles de classe ont été repensées pour offrir un environnement d'apprentissage moderne et spacieux, favorisant l'éducation de nos jeunes générations. Cette réalisation a été saluée par l'ensemble de la communauté éducative, qui a souligné la convivialité et l'organisation des lieux.

Les associations ont repris leur rythme d'avant COVID et ont proposé des activités très variées, de qualité et pour tous. La mairie les a accompagnés avec une dotation de fonctionnement et leur met à disposition les infrastructures qui leur sont nécessaires. On a vu réapparaître des événements, rassemblements et initiatives diverses pour le plaisir de tous. Nous ne pouvons que vous remercier, chers bénévoles pour votre dévouement sans faille.

En cette nouvelle année prometteuse de 2024, nous poursuivons notre engagement pour votre bien-être avec de nouveaux projets. Tout d'abord, nous accueillerons avec enthousiasme l'installation d'une nouvelle superette au cœur de la commune, répondant à une demande récurrente de la population. Nous poursuivons le travail sur le projet d'agrandissement de la maison de santé, priorité et étape majeure pour l'amélioration de notre offre de services médicaux. Comme mentionné dans ces pages, nous avons dans nos autres priorités les améliorations thermiques de nos bâtiments et l'installation de

structures d'énergie renouvelable permettant de faire toutes les économies possibles en optimisant les consommations. Ces développements pour l'année à venir attestent de notre engagement continu envers l'amélioration constante de votre qualité de vie dans notre commune.

Bien que ces projets aient été accueillis avec une majorité d'approbation au sein de notre commune, il est important de reconnaître qu'il existe toujours des voix critiques. Certains expriment des inquiétudes quant à l'ampleur des investissements consentis, soulignant des préoccupations budgétaires et des questions sur la priorité accordée à ces développements par rapport à d'autres besoins. Ces critiques, bien que minoritaires, témoignent de la diversité d'opinions au sein de notre population et sachez que nous prenons en compte les points de vue de chacun dans nos réflexions dès lors qu'ils sont constructifs et au service de la population.

Nous pouvons vous assurer d'un consensus général autour du désir d'améliorer la qualité de vie à Saint Just le Martel et de maintenir une atmosphère constructive au sein de notre municipalité. A votre écoute, nous aurons plaisir à vous retrouver aux différents événements de 2024 organisés sur la commune pour échanger avec vous.

Ce sont des élus de la majorité motivés et dévoués au développement de notre commune qui vous adressent leur sincères vœux pour cette nouvelle année qu'ils espèrent riche de bons moments et de partage.

SAINT-JUST ALTERNANCE

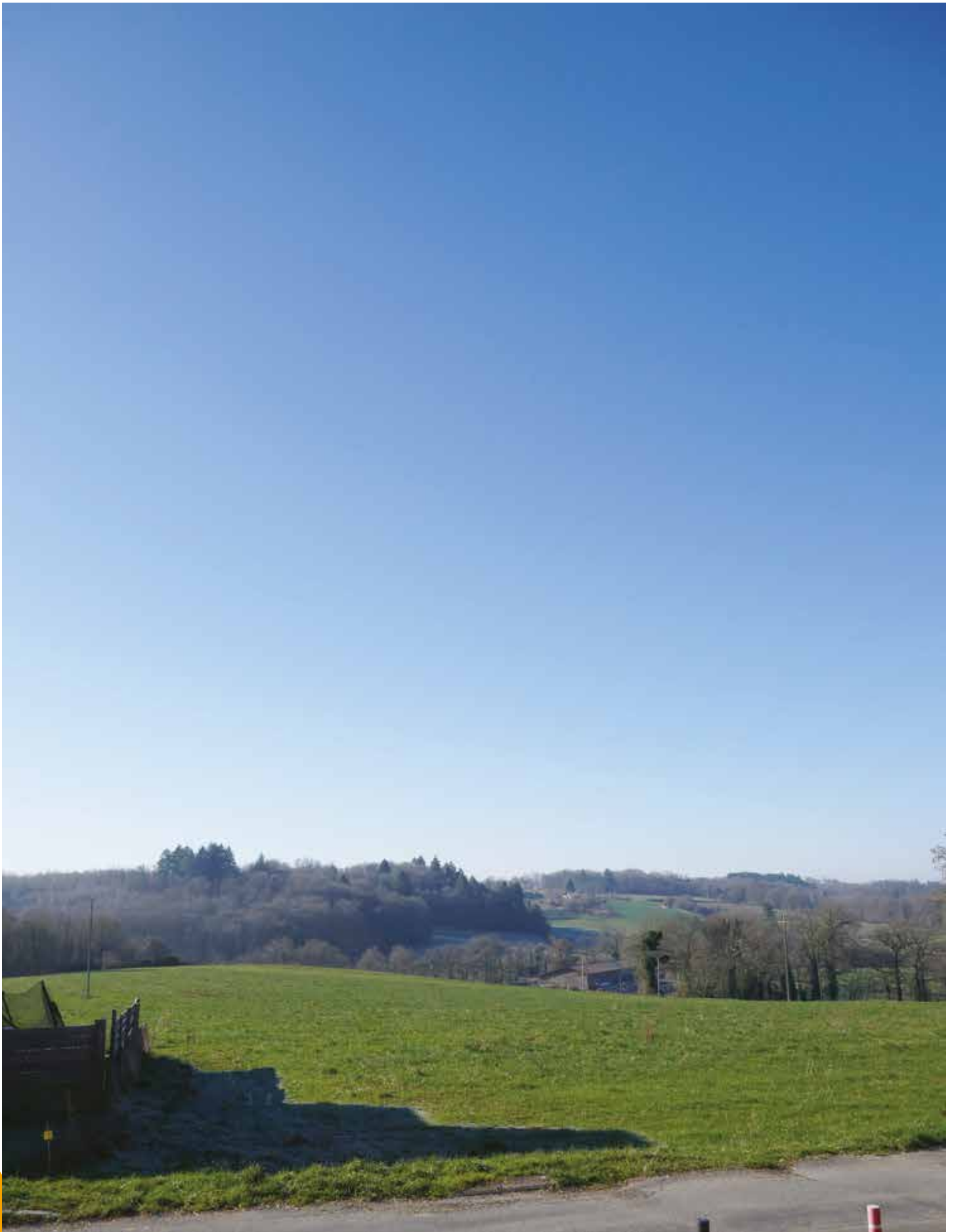
Concernant le budget de la commune, nous sommes en droit d'attendre qu'il soit géré en bon père de famille : on ajuste ses dépenses en fonction de ses ressources et revenus et malheureusement on peut être amené à tailler dans les dépenses. La commune, elle, fait l'inverse : elle aligne ses dépenses et comme les ressources sont insuffisantes, elle calcule de combien il faut augmenter l'impôt pour être à l'équilibre.

Par ailleurs, quand les élus arrivent à la réunion du conseil, ils y découvrent les documents budgétaires. **Il est impossible qu'un élu puisse s'exprimer librement en toute connaissance de cause sur le contenu des documents budgétaires au cours d'une séance de conseil municipal.** En pareilles circonstances, il ne nous reste alors qu'une possibilité : écouter la bonne parole et nous laisser convaincre qu'il n'y a pas d'autres solutions que d'augmenter les impôts. **C'est faux, c'est la solution de facilité.** Les documents budgétaires demandent du temps pour l'analyse, la vérification, la comparaison. Cela ne peut se faire en une séance, alors nous refusons de voter ce budget. Nous sommes face à un mépris et à une malhonnêteté intellectuelle

(à titre d'information, si l'on souhaite poser une question au maire, il faut s'y prendre 5 jours à l'avance ; article 5 règlement intérieur !!). Le débat est alors impossible.

Nous sommes franchement scandalisés que malgré la pression fiscale, l'inflation, les augmentations de toutes sortes, la commune trouve encore comme solution **d'augmenter les impôts**. Il faut baisser la dépense, reporter certains investissements, réduire la voilure. On pourrait penser qu'après avoir augmenté les impôts deux années de suite, chaque euro dépensé soit un euro nécessaire et utile ; il n'en est rien. L'état d'esprit est resté le même !

Même si les sommes sont modestes, on continue à verser à des associations extérieures à la commune et on continue à verser au personnel communal une allocation pour s'offrir des petits cadeaux lors d'un événement (mariage, naissance, etc.). Il s'agit certes d'une pratique qui existe partout dans les entreprises, mais ce sont les collègues qui se cotisent pour offrir ledit cadeau et pas l'entreprise. Ici, sachez-le, c'est bien l'argent public (donc vos impôts) qui finance ces cadeaux.



Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h,
Le samedi des semaines impaires de 9h à 12h.

 05 55 09 20 19  mairie@saintjustlemartel.fr  saintjustlemartel.fr